

10 février 2021

Communiqué de presse

Université de Strasbourg

Élections à l'Université de Strasbourg

Vote électronique du 15 au 17 février

Les élections aux conseils centraux et pour certains conseils de faculté se dérouleront sur une même période : du lundi 15 à 9h jusqu'au mercredi 17 février 2021 à 16h, pour les étudiants et les personnels. Ces élections auront lieu pour la première fois en ligne.

Contact presse

Université de Strasbourg

Alexandre Tatay

Attaché de presse

Tel : +33.3 6 80 52 01 82

tatay@unistra.fr

www.unistra.fr



Conception - réalisation : EPICEUM - © Photos : Catherine Schröder

Les élections universitaires qui devaient se dérouler en présentiel, par le biais d'un vote à l'urne le 17 novembre 2020 pour les collèges des personnels, les 24 et 25 novembre 2020 pour les collèges des étudiants avaient été reportées compte tenu du contexte sanitaire. Elles se dérouleront du lundi 15 à 9h au mercredi 17 février 2021 à 16h, en ligne.

Pourquoi ces élections ?

Temps fort de la démocratie universitaire, ces élections permettent aux étudiants et personnels d'élire leurs représentants siégeant dans les trois conseils centraux de l'université.

Les représentants au Conseil d'administration déterminent la politique de l'établissement. Les orientations politiques pour la formation, la recherche et les relations socio-économiques sont décidées au sein de ce conseil. Les représentants des personnels et des étudiants siégeant dans ce conseil discutent et votent annuellement le budget de l'université, les emplois, ainsi que les politiques stratégiques de l'université. Le 19 mars 2021, ils éliront le ou la présidente de l'université pour un mandat de 4 ans.

Les représentants à la Commission de la formation et de la vie universitaire répartissent le budget dédié à la formation, valident l'ouverture de nouvelles formations et définissent les règles d'examen et d'évaluation. Les membres de cette commission proposent également des mesures pour favoriser les activités culturelles et sportives ainsi que la vie associative sur les campus afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants.

Les représentants à la Commission de la recherche répartissent les budgets dédiés à la recherche et définissent les règles de fonctionnement des laboratoires. Par leurs avis, les membres de cette commission favorisent les activités de diffusion de la culture scientifique.

Les commissions formation et recherche forment le conseil académique.

Des élections se tiennent également dans certaines facultés pour désigner leurs instances.

Comment se dérouleront les votes ?

Pour la première fois, en raison de la crise sanitaire, les élections universitaires se dérouleront exclusivement par voie électronique du 15 février à 9h jusqu'au 17 février à 16h sans interruption sur la plateforme Neovote.

Cette procédure de vote en ligne est simple, rapide et sécurisée. Des informations sont mises à disposition des inscrits sur les sites internet et par mail pour être accompagnés dans cette nouvelle façon de voter.

Qui peut voter lors de ces élections ?

L'ensemble de la communauté universitaire est concerné par les élections universitaires. Tous les étudiants de l'ensemble des composantes sont électeurs, doctorants inclus. L'ensemble des personnels (titulaires, en CDI ou en CDD sous certaines conditions) sont également électeurs.

Le nombre d'électeurs inscrits s'élève à 60 442 : 5 895 membres du personnel et 54 547 usagers.

Quand auront lieu les votes ?

Les élections aux conseils centraux et pour certains conseils de faculté se dérouleront sur une même période pour les étudiants et les personnels : les lundi 15 - mardi 16 et mercredi 17 février 2021. La plateforme de vote sera accessible sans interruption du lundi 15 février 2021 (9h) au mercredi 17 février 2021 (16h).

Les résultats des élections

Les résultats provisoires seront connus dès le mercredi 17 soir, et pourront être proclamés après validation le 19 février. Le conseil d'administration se réunira ensuite 2 fois, la première fois le 9 mars pour élire les personnalités extérieures membre du conseil d'administration, la seconde le 19 mars 2021 pour élire le président ou la présidente de l'université.

Le congrès se réunira le 30 mars 2021 pour élire les vice-présidents et vice-présidentes de l'établissement.

Les candidatures

Candidatures au Conseil d'administration

Pour les consulter : <https://www.unistra.fr/index.php?id=33390>

Candidatures à la Commission de la formation et de la vie universitaire

Pour les consulter : <https://www.unistra.fr/index.php?id=33384>

Candidatures à la Commission de la recherche

Pour les consulter : <https://www.unistra.fr/index.php?id=33385>